

Les équipements concernés

Liste non exhaustive

Ne sont pas concernés les équipements "professionnels" c'est à dire inaccessibles dans les magasins de distribution grand public (exemples : tatamis, cages de foot d'un terrain municipal, poutre de gymnastique..).

Cycles et mobilités	Vélo, trottinette, skate, rollers (pneus et pièces détachées sont inclus) Protection et accessoires du vélo et du cycliste : casque, genouillères, coudières, pompe...
Sports et loisirs nautiques	Plongée, snorkeling, natation (palmes, tuba, masque et lunette de piscine, combinaison...) Pêche (Canne, fil de pêche, hameçon...) Planche de surf, bodyboard, paddle, kayak, ski nautique, planche à voile...
Sports de glisse (montagne)	Skis, bâtons et chaussures de ski, patins à glace, luge...
Loisirs extérieurs	Matériel de camping, arcs et flèches, trampoline, boules de pétanque, piolets d'escalade...
Équitation	Bombe, selle, cravache, mors...
Sports de raquette	Raquette, balle, ballon, table de ping-pong...
Sports de ballon	Basketball, football, handball, rugby...
EPI / Protections	Casque, corde, mousqueton...
Sports fitness, musculation	Tapis de fitness, haltère, appareil de musculation non électrique...
Chasse & tir	Cartouche de chasse et tir sportif, cible, cartouchière, casque anti-bruit, gibecière, bottes de chasse...